

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3302**27 décembre 2013****SOMMAIRE**

AG Lux Solutions S.à r.l.	158477	New Casastyle s.à r.l.	158451
CEP III First Finance S.à r.l.	158456	New Casastyle s.à r.l.	158451
Copa Investments S.à r.l.	158455	Nomil S.A.	158451
FREIF Wind Holdings S.à r.l.	158483	Notre TV	158454
GMS Consulting s.à r.l.	158496	Ocean Oil Construction and Services ...	158451
Laccolith S.A.	158453	Octoplas Invest S.A.	158452
Le Grand Château S.à.r.l.	158453	Pananothé S.à r.l.	158457
LFH Corporation	158453	Panattoni Europe S.à r.l.	158450
Liquid Capital Group S.à r.l.	158450	Pearson Luxembourg Holdings	158458
LKI S.A.	158453	Pneus Mreches s.à r.l.	158457
LKI S.A.	158454	Prince International S.à r.l.	158457
LKI S.A.	158454	PX Printing Equipment, S.à r.l.	158462
Lux-IT	158450	Qundis Luxembourg S.à r.l.	158455
Lux-IT	158454	RAJ S.à r.l.	158455
Lux-IT	158455	R/C Silver Ridge S.à r.l.	158460
Lux-IT	158458	Real Resort Finance S.A.	158457
Lux-IT	158450	Ribeauvillé Investments S.A.	158456
Lux-IT	158454	Robert Mikaeloff Luxembourg S.A.	158457
Lux-Puglia SA	158458	Roseville Invest S.A.	158456
LUXSECURITY Luxembourg S.A.	158452	Specialty Chemicals Holdings Sàrl	158458
LUXSECURITY Luxembourg S.A.	158452	SRR Properties (Lux) 1 S. à r. l.	158458
Lux Serrurier S.A.	158452	Stel Invest S.A.	158459
LV Trans S.à r.l.	158452	Tassili Ventures	158459
Marithé S.A.	158469	T-Comalux S.A.	158459
Martel S.A.	158496	T-Comalux S.A.	158459
Medacta S.A.	158459	TSEC Luxco S.à r.l.	158489
Midax	158451	Tulipe International S.A.	158461
Naiad Property S.à r.l.	158453	Yaletown Borrower Co S.à r.l.	158461

Liquid Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.813.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Décembre 2013.

Martinus C. J. WEIJERMANS

Gérant

Référence de publication: 2013170307/13.

(130207531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Lux-IT, Société Anonyme.

Siège social: L-6211 Consdorf, 23, Huelewee.

R.C.S. Luxembourg B 92.867.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013170310/13.

(130207656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Lux-IT, Société Anonyme.

Siège social: L-6211 Consdorf, 23, Huelewee.

R.C.S. Luxembourg B 92.867.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013170311/13.

(130207657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Panattoni Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.113.

Les comptes annuels au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Panattoni Europe S.à r.l.

Panattoni Luxembourg Directorship II Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2013170421/15.

(130207273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Ocean Oil Construction and Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 104.834.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013170410/9.
(130207618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Nomil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 160.429.

—
Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 02.12.2013.

Für: *NOMIL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013170409/16.

(130207488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

New Casastyle s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Zone Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 145.574.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170407/10.

(130207682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

New Casastyle s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Zone Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 145.574.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170406/10.

(130207681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Midax, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 166.668.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170373/9.

(130207429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

LV Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 207, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 102.362.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-4670 Differdange, le 27 novembre 2013.

Monsieur Vaduva Laurentiu

Gérant

Référence de publication: 2013170368/12.

(130207819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

LUXSECURITY Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 12, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 160.991.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170367/10.

(130207243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

LUXSECURITY Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 12, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 160.991.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170366/10.

(130207242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Lux Serrurier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 164.060.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170360/9.

(130207414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Octoplas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.335.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013170413/13.

(130207858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

LKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3521 Dudelange, 21, rue Karl Marx.
R.C.S. Luxembourg B 97.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170329/9.

(130207407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

LFH Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 131.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
LFH CORPORATION S.A.

Référence de publication: 2013170326/11.

(130207271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Le Grand Château S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 129.340.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 décembre 2013.

Le Grand Chateau S.à r.l.

Référence de publication: 2013170324/12.

(130207629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Laccolith S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 32.369.

Les comptes annuels au 30.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170319/10.

(130207888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Naiad Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 79.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
NAIAD PROPERTY S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013170403/12.

(130207878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Notre TV, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 157.265.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170402/10.

(130207839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

LKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3521 Dudelange, 21, rue Karl Marx.

R.C.S. Luxembourg B 97.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170330/9.

(130207437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Lux-IT, Société Anonyme.

Siège social: L-6211 Consdorf, 23, Huelewee.

R.C.S. Luxembourg B 92.867.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013170317/13.

(130207674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Lux-IT, Société Anonyme.

Siège social: L-6211 Consdorf, 23, Huelewee.

R.C.S. Luxembourg B 92.867.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013170316/13.

(130207673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

LKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3521 Dudelange, 21, rue Karl Marx.

R.C.S. Luxembourg B 97.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170331/9.

(130207558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

RAJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1214 Luxembourg, 9, rue Maurice Barres.
R.C.S. Luxembourg B 152.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170441/9.

(130207840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Qundis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.001.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 168.732.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013170435/10.

(130207685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Copa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 178.359.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 18 novembre 2013:

- Ancienne situation associée:

	parts sociales
Intertrust (Luxembourg) S.A.	12.500

- Nouvelle situation associée:

	parts sociales
Jérôme VAN ZUYLEN, né à Hilversum (Pays-Bas), le 24 avril 1950, demeurant professionnellement à 2341 NJ Oegstgeest (Pays-Bas)	12.500

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Copa Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013170706/22.

(130207964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Lux-IT, Société Anonyme.

Siège social: L-6211 Consdorf, 23, Huelewee.
R.C.S. Luxembourg B 92.867.

Les comptes annuels au 31.12.2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013170315/13.

(130207661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Ribeauvillé Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170449/9.

(130207568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

CEP III First Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.015.

Il résulte du contrat de vente conclu en date du 18 septembre 2013 entre:

- CEP III First Equity S.à r.l., (le «Cédant»), société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 179 994,

- Blitz 13-630 GmbH & Co. KG, (le «Cessionnaire 1»), société en commandite de droit Allemand, ayant son siège à c/o Carlyle Beratungs GmbH Promenadeplatz 8, 80333 Munich, Allemagne, et immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal d'instance de Munich sous le numéro HRA 101006, et

- Blitz 13-525 GmbH & Co. KG, (le «Cessionnaire 2»), société en commandite de droit Allemand, ayant son siège à c/o Carlyle Beratungs GmbH Promenadeplatz 8, 80333 Munich, Allemagne, et immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal d'instance de Munich sous le numéro HRA 100153, que:

992,331 parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire 1,

74,377 parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire 2,

Par ce transfert les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- CEP III First Equity S.à r.l.: 98,933,292 parts sociales

- Blitz 13-630 GmbH & Co. KG: 992,331 parts sociales

- Blitz 13-525 GmbH & Co. KG: 74,377 parts sociales

De plus, les noms des sociétés suivantes ont changés:

- Blitz 13-630 GmbH & Co. KG devient First Management I GmbH & Co. KG

- Blitz 13-525 GmbH & Co. KG devient First Management II GmbH & Co. KG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 décembre 2013.

CEP III First Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013170730/30.

(130208633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Roseville Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.502.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 décembre 2013.

Pour: ROSEVILLE INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2013170454/15.

(130207804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Robert Mikaeloff Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 12, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 15.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170452/9.

(130207521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Real Resort Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.904.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170445/10.

(130207696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Pneus Mreches s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 26, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013170432/12.

(130207886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Prince International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Prince International sàrl

Geert DIRKX

Gérant

Référence de publication: 2013170426/12.

(130207576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Pananothé S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.586.523,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.001.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANANOTHÉ SÀRL

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2013170428/11.

(130207613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Pearson Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.685.424.300,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 100.716.

—
Les comptes annuels au 30 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Pour Pearson Luxembourg Holdings, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013170423/12.

(130207420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

SRR Properties (Lux) 1 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.403.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170496/9.

(130207913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Specialty Chemicals Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.588.

—
Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170495/10.

(130207400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Lux-IT, Société Anonyme.

Siège social: L-6211 Consdorf, 23, Huelewee.

R.C.S. Luxembourg B 92.867.

—
Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013170314/13.

(130207660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Lux-Puglia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 72.132.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170362/10.

(130207483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Signature.

Signature.

Tassili Ventures, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 161.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170506/9.

(130207555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

T-Comalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 19.366.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013170505/12.

(130207850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

T-Comalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 19.366.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013170504/12.

(130207849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Stel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 110.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170498/10.

(130207470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Medacta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 62.571.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012, ainsi que le rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé y relatif, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170381/11.

(130207547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

R/C Silver Ridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.856.

In the year two thousand and thirteen.

On the thirteenth day of November.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing at Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited company "Pinehurst Investments S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 178.991,

here represented by Ms Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally at Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "R/C Silver Ridge S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 175.856, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 14, 2013, published in the Mémorial C number 993 of April 25, 2013,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The appearing party decides to adopt an accounting year beginning on August 1 and ending on July 31 of the following year, acknowledges that as an exception, the accounting year which has begun on February 14, 2013 has ended on July 31, 2013, and decides to amend subsequently articles 15 and 16 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 15.** The company's financial year runs from the first of August to the thirty first of July of the following year."

" **Art. 16.** Each year, as of the thirty first day of July, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1.000.- Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le treize novembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Pinehurst Investments S.à r.l.", avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 178.991,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "R/C Silver Ridge S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 175.856, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 14 février 2013, publié au Mémorial C numéro 993 du 25 avril 2013,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

La comparante décide d'adopter un exercice social commençant le 1^{er} août et se terminant le 31 juillet de l'année suivante, constate qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 14 février 2013 s'est terminé le 31 juillet 2013, et décide de modifier dès lors les articles 15 et 16 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'exercice social court du premier août au trente et un juillet de l'année suivante."

" **Art. 16.** Chaque année, au trente et un juillet, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés".

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.000.- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 novembre 2013. Relation: RED/2013/1925. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013161604/80.

(130197849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Tulipe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170531/10.

(130207905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Yaletown Borrower Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.005.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1299 du 24 mai 2012. Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yaletown Borrower Co S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013170010/14.

(130206547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

PX Printing Equipment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.403.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of October, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of PX Printing Equipment, S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.403 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 11, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

THERE APPEARED:

1. Pantheon Global Co-Investment Opportunities Fund II, L.P., a Delaware limited partnership established under the laws of the State of Delaware, having its principal office at Transamerica Center, 600 Montgomery Street, 23rd floor, San Francisco, California, CA9411, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, itself represented by its general partner PGCO II GPO, LLC, a limited liability company, having its principal office at Transamerica Center, 600 Montgomery Street, 23rd floor, San Francisco, California, CA9411, United States of America, registered in the office of the Secretary of the State of Delaware (the Shareholder 1),

here represented by Sofia Afonso-da Chao Conde, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Pantheon Global Co-Investment Opportunities Fund II (Sidecar), L.P., a Cayman Island exempted limited partnership established under the laws of Cayman Islands, having its principal office at Transamerica Center, 600 Montgomery Street, 23rd floor, San Francisco, California, CA9411, United States of America, registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships, itself represented by its general partner Pantheon Global Co-Investment Opportunities GP, Ltd., a Cayman Islands exempted company with limited liability, having its principal office at Transamerica Center, 600 Montgomery Street, 23rd floor, San Francisco, California, CA9411, United States of America, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands (the Shareholder 2 and together with the Shareholder 1, the Shareholders),

here represented by Sofia Afonso-da Chao Conde, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The proxies of the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, declare and request the notary to record that:

I. the Shareholders hold the entire share capital of the Company; and

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of eleven million six hundred ninety-three thousand one hundred forty-seven euro and ninety-nine cents (EUR 11,693,147.99.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a par value of one euro cent (EUR 0.01.-) each to eleven million seven hundred five thousand six hundred forty-seven euro and ninety-nine cents (EUR 11,705,647.99.-) by way of creation and issuance of one billion one hundred sixty-nine million three hundred fourteen thousand seven hundred ninety-nine (1,169,314,799) new shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01.-) each. It being understood that the newly issued shares will be held by the Shareholders in proportion of their current participation in the share capital of the Company;

3. Subscription to and payment of the newly issued shares by way of incorporation of the distributable reserves of the Company, in more particular the reserves available in the 115 account of the Company (account 115 "compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Chart of Accounts) connected to the share capital of the Company (the Reserves);

4. Creation of seven (7) classes of alphabet tracking shares (from A to G) in the share capital of the Company so that the share capital of the Company will henceforth be represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) and seven (7) classes of alphabet tracking shares, all having a par value of one euro cent (EUR 0.01.-) (the Tracking Shares);

5. Subsequent amendment and full restatement of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted above;

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company

with the registration of the newly issued shares and the registration of the new alphabet tracking shares in the share register of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to waive the convening notices, they consider themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the Meeting which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of eleven million six hundred ninety-three thousand one hundred forty-seven euro and ninety-nine cents (EUR 11,693,147.99.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a par value of one euro cent (EUR 0.01.-) each to eleven million seven hundred five thousand six hundred forty-seven euro and ninety-nine cents (EUR 11,705,647.99.-) by way of creation and issuance of one billion one hundred sixty-nine million three hundred fourteen thousand seven hundred ninety-nine (1,169,314,799) new shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01.-) each. It being understood that the newly issued shares will be held by the Shareholders in proportion of their current participation in the share capital of the Company as follows:

Shareholders	Pantheon Global Co- Investment Opportunities Fund II (Sidecar), L.P.	Pantheon Global Co- Investment Opportunities Fund II, L.P.
% participation in the share capital of the Company	55.7%	44.3%
Total number of Shares held by each at the incorporation of the Company	696,250	553,750
Total number of Shares held by each after issuance of the new Shares	- 696,250 ordinary shares; - 93,099,725 class A tracking shares; - 93,099,725 class B tracking shares; - 93,099,725 class C tracking shares; - 93,099,725 class D tracking shares; - 93,099,725 class E tracking shares; - 93,099,725 class F tracking shares; - 93,099,726 class G tracking shares.	- 553,750 ordinary shares; - 73,945,246 class A tracking shares; - 73,945,246 class B tracking shares; - 73,945,246 class C tracking shares; - 73,945,246 class D tracking shares; - 73,945,246 class E tracking shares; - 73,945,246 class F tracking shares; - 73,945,247 class G tracking shares

Third resolution

The Shareholders resolve to approve and record the subscription of the newly issued shares of the Company pro rata to their current shareholding in the share capital of the Company and the full payment of such shares by way of incorporation of the reserves available in the 115 account of the Company (account 115 "compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Chart of Accounts) connected to the share capital of the Company (the Reserves) amounting to eleven million six hundred ninety-three thousand one hundred forty-seven euro and ninety-nine cents (EUR 11,693,147.99.-) to the nominal share capital account of the Company.

The availability of the above mentioned Reserves of the Company has been evidenced by a balance sheet of the Company dated October 15, 2013 signed for approval by the board of managers of the Company (the Balance Sheet).

The Balance Sheet, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to create seven (7) classes of alphabet tracking shares (from A to G) in the share capital of the Company so that the share capital of the Company will henceforth be represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares and seven (7) classes of Tracking Shares, all having a par value of one euro cent (EUR 0.01.-).

Fifth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend and fully restate the article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"

Art.5. Capital.

5.1 The share capital is set at eleven million seven hundred five thousand six hundred forty-seven euro and ninety-nine cents (EUR 11,705,647.99.-), represented by (i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01.-) each (the Ordinary Shares) and (ii) seven (7) classes of alphabet tracking shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01.-) each (the Tracking Shares) divided into:

(i) one hundred sixty-seven million forty-four thousand nine hundred seventy-one (167,044,971) class A tracking shares (collectively the Class A Shares and, individually, a Class A Share),

(ii) one hundred sixty-seven million forty-four thousand nine hundred seventy-one (167,044,971) class B tracking shares (collectively the Class B Shares and, individually, a Class B Share),

(iii) one hundred sixty-seven million forty-four thousand nine hundred seventy-one (167,044,971) class C tracking shares (collectively the Class C Shares and, individually, a Class C Share),

(iv) one hundred sixty-seven million forty-four thousand nine hundred seventy-one (167,044,971) class D tracking shares (collectively the Class D Shares and, individually, a Class D Share),

(v) one hundred sixty-seven million forty-four thousand nine hundred seventy-one (167,044,971) class E tracking shares (collectively the Class E Shares and, individually, a Class E Share),

(vi) one hundred sixty-seven million forty-four thousand nine hundred seventy-one (167,044,971) class F tracking shares (collectively the Class F Shares and, individually, a Class F Share),

(vii) one hundred sixty-seven million forty-four thousand nine hundred seventy-three (167,044,973) class G tracking shares (collectively the Class G Shares and, individually, a Class G Share),

all subscribed and fully paid-up and having with such rights and obligations as set out in the present Articles.

The Ordinary Shares and the Tracking Shares are together referred to as the Shares. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders and individually, a Shareholder.

The Tracking Shares track the performance and returns of the Company's investments in UXBHC B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprekelijkheid) organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Zuidplein 76, 1077XV Amsterdam, the Netherlands, registered under number 852978625 (the BV HoldCo Investment) in the following order:

- the Class A Shares track the net profits deriving from the BV HoldCo Investment as from the date of the present deed up to and including the redemption date of the Class A Shares;

- the Class B Shares track the net profits deriving from the BV HoldCo Investment as from the redemption date of the Class A Shares up to and including the redemption date of the Class B Shares;

- the Class C Shares track the net profits deriving from the BV HoldCo Investment as from the redemption date of the Class B Shares up to and including the redemption date of the Class C Shares;

- the Class D Shares track the net profits deriving from the BV HoldCo Investment as from the redemption date of the Class C Shares up to and including the redemption date of the Class D Shares.

- the Class E Shares track the net profits deriving from the BV HoldCo Investment as from the redemption date of the Class D Shares up to and including the redemption date of the Class E Shares;

- the Class F Shares track the net profits deriving from the BV HoldCo Investment as from the redemption date of the Class E Shares up to and including the redemption date of the Class F Shares;

- the Class G Shares track the net profits deriving from the BV HoldCo Investment as from the redemption date of the Class F Shares up to and including the redemption date of the Class G Shares;

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares -including the cancellation of one or more entire classes (and not part) of Shares -through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es) upon a decision of the Shareholders, or as the case may be, of the General Meeting. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the alphabetical order, i.e. starting with Class A Shares and ending with Class G Shares.

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such class of Shares gives right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, to the Available Amount of the relevant class, as defined in article 5.4.4 of these Articles (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined in accordance with article 5.4.2 of these Articles) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined in article 5.4.1) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board and approved by the Shareholders or, as the case may be, by the General Meeting on the basis of the relevant interim accounts to be dated less than seven (7) days before the date of the share capital reduction through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (the Interim Accounts). The Total Cancellation Amount for each of the Tracking Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such relevant Available Amount and the amount available for distribution to the Shareholders in accordance with the Law as showed in the Interim Accounts.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.4.4 For the purpose of article 5.4, the Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 15.3 of the Articles, increased by (i) any reserves freely distributable and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits) P= any reserves freely distributable

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares and the registration of the new alphabet tracking shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately five thousand two hundred euro (EUR 5,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English version prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the proxy holder of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois d'octobre, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de PX Printing Equipment, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.403 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 11 septembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

ONT COMPARU:

1. Pantheon Global Co-Investment Opportunities Fund II, L.P., une société en commandite du Delaware établie selon les lois de l'état du Delaware, dont le siège principal est établi au Transamerica Center, 600 Montgomery Street, 23^{ème} étage, San Francisco, Californie, CA94111, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'état de l'état du Delaware, représentée par son actionnaire commandité PGCO II GPO, LLC, une société à responsabilité limitée

(limited liability company), dont le siège principal est établi au Transamerica Center, 600 Montgomery Street, 23^{ème} étage, San Francisco, Californie, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au bureau du Secrétaire de l'état du Delaware (l'Associé 1)

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Pantheon Global Co-Investment Opportunities Fund II (Sidecar), L.P., une société en commandite exemptée des Iles Caïmans établie selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège principal est établi au Transamerica Center, 600 Montgomery Street, 23^{ème} étage, San Francisco, Californie, CA9411, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans, représentée par son actionnaire commandité Pantheon Global Co-Investment Opportunities GP, Ltd., une société à responsabilité limitée exemptée, dont le siège principal est établi au Transamerica Center, 600 Montgomery Street, 23^{ème} étage, San Francisco, Californie, CA9411, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés)

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et requièrent le notaire d'acter que:

I. les Associés détiennent l'intégralité du capital social de la Société; et

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social par un montant de onze millions six cent quatre-vingt-treize mille cent quarante-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 11.693.147,99,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à onze millions sept cent cinq mille six cent quarante-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 11.705.647,99,-) par la création et l'émission d'un milliard cent soixante-neuf millions trois cent quatorze mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.169.314.799) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune. Étant entendu que les parts sociales nouvellement émises seront détenues par les Associés au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société;

3. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises par voie d'incorporation de réserves distribuables de la Société et plus particulièrement les réserves disponibles au compte 115 de la Société (compte 115 "compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres" du plan comptable normalisé luxembourgeois) relié au capital social de la Société (les Réserves);

4. Création de sept (7) classes de parts sociales alphabétiques traçantes alphabétiques (de A à G) dans le capital social de la Société de sorte que le capital social de la Société sera désormais représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et sept (7) classes de parts sociales alphabétiques traçantes, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) (les Parts Sociales Traçantes);

5. Modification subséquente et refonte complète de l'article 5 des statuts (les Statuts) afin de refléter les changements adoptés ci-dessus;

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tous les gérants de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises et à l'enregistrement des parts sociales traçantes alphabétiques dans le registre des parts sociales de la Société; et

7. Divers.

III. les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, ils se considèrent comme dûment convoqués et ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de onze millions six cent quatre-vingt-treize mille cent quarante-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 11.693.147,99,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à onze millions sept cent cinq mille six cent quarante-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 11.705.647,99,-) par la création et l'émission d'un milliard cent soixante-neuf millions trois cent quatorze mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.169.314.799) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, étant

entendu que les parts sociales nouvellement émises seront détenues par les Associés au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société comme suit:

Associés	Pantheon Global Co- Investment Opportunities Fund II (Sidecar), L.P.	Pantheon Global Co- Investment Opportunities Fund II, L.P.
% participation dans le capital social de la Société	55.7%	44.3%
Total nombre de Parts détenues par chacun lors de la constitution de la Société	696.250	553.750
Total du nombre de Parts détenues par chacun des associés après l'émission des nouvelles Parts	- 696.250 parts sociales ordinaires; - 93.099.725 parts sociales traçantes de classe A; - 93.099.725 parts sociales traçantes de classe B; - 93.099.725 parts sociales traçantes de classe C; - 93.099.725 parts sociales traçantes de classe D; - 93.099.725 parts sociales traçantes de classe E; - 93.099.725 parts sociales traçantes de classe F; - 93.099.726 parts sociales traçantes de classe G.	- 553.750 parts sociales ordinaires; - 73.945.246 parts sociales traçantes de classe A; - 73.945.246 parts sociales traçantes de classe B; - 73.945.246 parts sociales traçantes de classe C; - 73.945.246 parts sociales traçantes de classe D; - 73.945.246 parts sociales traçantes de classe E; - 73.945.246 parts sociales traçantes de classe F; - 73.945.247 parts sociales traçantes de classe G.

Troisième résolution

Les Associés décident d'approuver et enregistrer la souscription des parts sociales nouvellement émises de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société et la libération intégrale de ces parts sociales par voie d'incorporation des réserves disponibles au compte 115 de la Société (compte 115 "compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres" du plan comptable normalisé luxembourgeois) relié au capital social de la Société (les Réserves) d'un montant de onze millions six cent quatre-vingt-treize mille cent quarante-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 11.693.147,99,-) au compte nominal de capital social de la Société.

La disponibilité des Réserves mentionnées ci-dessus de la Société a été prouvée au notaire instrumentant par un bilan de la Société daté du 15 octobre 2013, signé pour approbation par les gérants de la Société (le Bilan).

Le Bilan, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Les Associés décident de créer sept (7) classes de parts sociales alphabétiques traçantes (de A à G) dans le capital social de la Société de sorte que le capital social de la Société sera désormais représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires et sept (7) classes de parts sociales alphabétiques traçantes, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-).

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier et reformuler complètement l'article 5 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à onze millions sept cent cinq mille six cent quarante-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 11.705.647,99,-), représenté par (i) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-) (les Parts Sociales Ordinaires) chacune et (ii) sept (7) classes de parts sociales alphabétiques traçantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes) représentées par:

(i) cent soixante-sept millions quarante-quatre mille neuf cent soixante et onze (167.044.971) parts sociales traçantes de classe A (collectivement, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A),

(ii) cent soixante-sept millions quarante-quatre mille neuf cent soixante et onze (167.044.971) parts sociales traçantes de classe B (collectivement, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B),

(iii) cent soixante-sept millions quarante-quatre mille neuf cent soixante et onze (167.044.971) parts sociales traçantes de classe C (collectivement, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C),

(iv) cent soixante-sept millions quarante-quatre mille neuf cent soixante et onze (167.044.971) parts sociales traçantes de classe D (collectivement, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D),

(v) cent soixante-sept millions quarante-quatre mille neuf cent soixante et onze (167.044.971) parts sociales traçantes de classe E (collectivement, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E),

(vi) cent soixante-sept millions quarante-quatre mille neuf cent soixante et onze (167.044.971) parts sociales traçantes de classe F (collectivement, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F),

(vii) cent soixante-sept millions quarante-quatre mille neuf cent soixante-treize (167.044.973) parts sociales traçantes de classe G (collectivement, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G),

toutes souscrites et entièrement libérées et ayant les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents Statuts.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes sont dénommées les Parts. Les propriétaires des Parts sont dénommés les Associés et individuellement, un Associé.

Les Parts Sociales Traçantes traceront la performance et les rendements des investissements de la Société dans UXBHC B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprekelijkheid) organisée selon les lois des Pays-Bas, dont le siège social est établi au Zuidplein 76, 1077XV Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 852978625 (l'Investissement BV HoldCo) dans l'ordre suivant:

- les Parts Sociales de Classe A traceront les bénéfices nets découlant de l'Investissement BV HoldCo à partir de la date du présent acte et y compris la date de rachat des Parts Sociales de Classe A;
- les Parts Sociales de Classe B traceront les bénéfices nets découlant de l'Investissement BV HoldCo à partir de la date de rachat des Parts Sociales de Classe A et y compris la date de rachat des Parts Sociales de Classe B;
- les Parts Sociales de Classe C traceront les bénéfices nets découlant de l'Investissement BV HoldCo à partir de la date de rachat des Parts Sociales de Classe B et y compris la date de rachat des Parts Sociales de Classe C;
- les Parts Sociales de Classe D traceront les bénéfices nets découlant de l'Investissement BV HoldCo à partir de la date de rachat des Parts Sociales de Classe C et y compris la date de rachat des Parts Sociales de Classe D;
- les Parts Sociales de Classe E traceront les bénéfices nets découlant de l'Investissement BV HoldCo à partir de la date de rachat des Parts Sociales de Classe D et y compris la date de rachat des Parts Sociales de Classe E;
- les Parts Sociales de Classe F traceront les bénéfices nets découlant de l'Investissement BV HoldCo à partir de la date de rachat des Parts Sociales de Classe E et y compris la date de rachat des Parts Sociales de Classe F;
- les Parts Sociales de Classe G traceront les bénéfices nets découlant de l'Investissement BV HoldCo à partir de la date de rachat des Parts Sociales de Classe F et y compris la date de rachat des Parts Sociales de Classe G;

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.3. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales - y compris l'annulation d'une ou plusieurs classes (et non une partie) de Parts Sociales - par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales alors en circulation dans ladite classe de Parts Sociales sur la décision des Associés ou, le cas échéant, l'Assemblée Générale. Dans le cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, lesdits rachats et annulations de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique, à savoir en commençant par les Parts Sociales de Classe A et en terminant par les Parts Sociales de Classe G.

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'Article 5.3), ladite classe de Parts Sociales confèrera aux propriétaires de ces Parts Sociales un droit proportionnel à leur détention dans ladite classe, au Montant Disponible, tel que mentionné dans l'article 5.4.4 des présents Statuts (dans les limites néanmoins du Montant Total d'Annulation tel que déterminé dans l'article 5.4.2 des présents statuts) et les propriétaires de Parts Sociales de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale (tel que mentionné dans l'article 5.4.1) de la classe concernée qu'ils possèdent et annulées.

5.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales en circulation dans ladite classe de Parts Sociales qui est rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera déterminé par le Conseil et approuvé par les Associés ou le cas échéant par l'Assemblée Générale sur base des comptes intérimaires concernés datés de moins de sept (7) jours avant la date de la diminution de capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (les Comptes Intérimaires). Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Parts Sociales Traçantes sera le Montant Disponible de ladite classe au moment de l'annulation de ladite classe sauf résolution contraire de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur audit Montant Disponible et le montant disponible pour la distribution aux Associés conformément à la Loi tel que démontré dans les Comptes Intérimaires.

5.4.3. Dès le rachat et l'annulation des Parts Sociales de ladite classe, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et due par la Société.

5.4.4. Aux fins du présent article 5.4, le Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés ont droit à des distributions de dividendes conformément à l'article 15.3 des Statuts, augmenté de (i) toutes les réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la classe de Parts Sociales à annuler, mais réduit par (i) toutes les pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) les sommes à affecter en réserve(s) en vertu

des dispositions de la Loi ou des stipulations des présents Statuts, à chaque fois, tel que mentionné dans les Comptes Intérimaires concernés (en tout état de cause, sans double calcul), de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Avec:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = les réserves librement distribuables

CR = le montant de la diminution de capital social et de la diminution de la réserve légale lié à la classe de Parts Sociales à annuler

L = les pertes (y compris les pertes reportées)

LR = tout montant à affecter en réserve(s) en vertu de la loi ou des présents Statuts."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tous les gérants de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises et à l'enregistrement des parts sociales traçantes alphabétiques dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

le montant des dépenses, frais rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ cinq mille deux cents euros (EUR 5.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013160995/427.

(130197464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Marithé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 181.629.

STATUTS

L'an deux mil treize, le onzième jour de novembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

HANNIBAL S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 44174,

ici représentée par Madame Maria José TORRECILLA, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 novembre 2013 à Luxembourg.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue comme suit.

Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de Marithé S.A. (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.

En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la Société pourra acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE et UN MILLE EUROS (EUR 31.000) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé durant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication de ces statuts, à augmenter le capital social initial, en une ou plusieurs fois, à hauteur d'un montant maximum de CINQ CENT MILLIONS TRENTE et UN MILLE EUROS (EUR 500.031.000), par l'émission de 5.000.000 d'actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Par conséquent, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à réaliser une telle augmentation de capital, en particulier à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs étapes, à déterminer les conditions de la souscription et du paiement des actions supplémentaires, à déterminer toute autre modalité qui semblerait nécessaire ou utile, même si elle n'est pas spécifiquement prévue dans la présente disposition, afin de voir les souscriptions des nouvelles actions, le paiement et l'augmentation du capital social subséquente vérifiés dans la forme requise, à faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé d'émettre des obligations ordinaires ou convertibles, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination et payables en toute devise. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra être faite que dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions relatives à une telle émission d'obligations.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. Le(Les) administrateur(s) sera(seront) élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 5 Ibis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Exceptionnellement le premier administrateur délégué pourra être nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique du délégué à la gestion journalière dans les limites de la gestion journalière et jusqu'au seuil qui sera déterminé par le Conseil d'Administration ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, HANNIBAL S.A., précitée et représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire l'intégralité des 310 actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100).

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à L - 2132 Luxembourg, 2-4, Avenue Marie-Thérèse.
2. Le nombre d'administrateurs est fixé à six (6) et sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Claudio BACCELLI, né à Mexico (Mexique) le 15/05/1956, employé privé, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg,

- Monsieur Patrice PFISTNER, né le 9 septembre 1958 à Caen (France), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

- Madame Chantal Jocelyne GÄMPERLE, directeur des ressources humaines, née le 1^{er} novembre 1962 à Hemberg (Suisse), demeurant professionnellement au 22, Avenue Montaigne, 75008 Paris (France),

- Madame Jeanne-Hélène POURET, née le 9 avril 1957 à Angoulême (France), administrateur de sociétés, demeurant au 10, Avenue Brugmann, 1060 Bruxelles (Belgique),

- Monsieur Jean-Jacques GUIONY, directeur financier, né le 31 décembre 1961 à Toulouse (France), demeurant professionnellement au 22, Avenue Montaigne, 75008 Paris (France), et

- Monsieur Christophe BERNE, employé privé, né à Paris (France) le 13 septembre 1962, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de Réviseur d'Entreprises Agréé:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L-5365 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 47.771.

4. Conformément à l'article 8 de statuts de la Société, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration:

Monsieur Patrice PFISTNER, précité.

5. Conformément à l'article 9 de statuts de la Société, est nommé administrateur délégué:

Monsieur Patrice PFISTNER, précité.

6. Le mandat des administrateurs, du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

7. Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pouvoirs

Le mandataire es qualités qu'il agit comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire

Suit la traduction en anglais du texte qui précède

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of November.

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HANNIBAL S.A., a société anonyme under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L - 2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under section B and number 44174,

here represented by Mrs. Maria José TORRECILLA, private employee, with professional address in L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, by virtue of a proxy, given under private seal on 8 November 2013 in Luxembourg.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which it declares incorporated as follows:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. A société anonyme is hereby formed under the name Marithé S.A. (the "Company").

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the Sole Shareholder will not cause the dissolution of the Company.

Art. 2. The Registered Office of the Company is in Luxembourg-city.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or as the case may be, by a decision of the sole director.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, as well as any operation directly or not directly linked to its purpose; to borrow with or without guaranties and in any moneys, by way of bond issues convertible or not, and/or subordinated and of bonds, by granting loans or guaranties to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The Company may, for its own account, acquire, hold, lend and/or build any real estates properties in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000), divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100) each.

During the period of five years, from the date of publication of these articles of incorporation, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is hereby authorised to increase the initial share capital, in one or several tranches, up to a maximum amount of FIVE HUNDRED MILLION THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 500,031,000), by the issue of five million (5,000,000) new shares with a nominal value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100) each and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Consequently, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is authorised to realise such capital increase, specifically to issue new shares in one or several steps and by portion, to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares, to determine any other execution modality which appears to be needed or useful, even if they are not specifically provided in the present resolution, to have in the required form the subscriptions of the new shares, the payment and the subsequent capital increase verified and lastly, to take steps to amend the articles of incorporation in order to record the increase of the issued capital done and established in accordance with the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended.

Moreover, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital.

The Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such bond issue.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders decide to increase the subscribed share capital by the issue of shares, the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) directors who do not need to be shareholders of the Company. In this case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board of Directors in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board of Directors or as the case may be the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 8. The Board of Directors shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex, another director as his or her proxyholder. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, visio-conference, or similar means of communications equipment, whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means, shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' Board meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors. Exceptionally, the first managing director shall be appointed by the constitutive general meeting.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company is bound towards third parties in all matters either by (i) the joint signatures of any two directors of the Company, or (ii) in the case of a Sole Director, by the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the delegate for the daily management within the limits to be fixed by the Board of Directors, or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 11. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more external authorised auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external authorised auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office.

The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Accounting year - General meeting

Art. 12. The accounting year of the Company begins on the 1st January and terminates on the 31st December of each year.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting of the shareholders pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means, shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent all the shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

The Board of Directors, or as the case may be, the Sole Director, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Friday of the month of May at 11:00 am. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and will end on the 31st of December 2013.
- 2.- The first Annual General Meeting will be held in the year 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, HANNIBAL S.A., prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe all the 310 shares.

All the shares have been fully paid up by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand one hundred (EUR 1,100).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the corporation is fixed in L-2132 Luxembourg, 2-4, Avenue Marie-Thérèse.
2. The number of directors has been fixed at six (6) and have been appointed as Directors of the Company:
 - Mr. Claudio BACCELLI, born in Mexico (Mexico) on 15 May 1956, employé privé, and residing professionally at 11, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg,
 - Mr. Patrice PFISTER, born on 9 September 1958 in Caen (France), administrateur de sociétés and residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
 - Mrs. Chantal Jocelyne GÄMPERLE, directeur des ressources humaines, born on 1st November 1962 in Hemberg (Switzerland) and residing professionally at 22, Avenue Montaigne, 75008 Paris (France),
 - Mrs. Jeanne-Hélène POURET, born on 9 April 1957 in Angoulême (France), administrateur de sociétés and residing professionally at 10, Avenue Brugmann, 1060 Bruxelles (Belgium),
 - Mr. Jean-Jacques GUIONY, directeur financier, born on 31 Decembre 1961 in Toulouse (France), and residing professionally at 22, Avenue Montaigne, 75008 Paris (France), and

- Mr. Christophe BERNE, employé privé, born in Paris (France) on 13 September 1962 and residing professionally at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

3. Has been appointed as auditor:

ERNST & YOUNG, with its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L-5365 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under section B and number 47.771.

4. In accordance with article 8 of the Company's articles of association, is appointed as chairman of the board of directors:

Mr. Patrice PFISTNER, prenamed.

5. In accordance with article 9 of the Company's articles of association, is appointed as managing director:

Mr. Patrice PFISTNER, prenamed.

6. The directors', managing director' and chairman's terms of office will expire after the annual general meeting of shareholder(s) of the year 2019.

7. The auditor's term of office will expire after the annual general meeting of shareholder(s) of the year 2014.

Powers

The mandatory acting in the hereabove capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Maria Jsoé Torrecilla, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 novembre 2013. LAC / 2013/ 51295. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160177/433.

(130196223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

AG Lux Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6917 Roodt-sur-Syre, 24, Op der Haard.

R.C.S. Luxembourg B 181.674.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of October.

Before Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, acting as proxyholder of M. Alejandro GAMERO, Electrical Engineer born on September 8th, 1963 at El Salvador, residing at 24 Op der Haard, L-6917 Roodt-Sur-Syre, by virtue of a proxy given under private seal on 11 October 2013,

Such proxy, after been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) known by the name of "AG LUX SOLUTIONS S.À R.L." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The company's object is the Management and Technical Consulting Services.

The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures, to different companies (subsidiaries or not).

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it might deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company shall in addition be to receive payments and remunerations from the companies within the group, and to administer and manage such companies, to which it may, in particular, provide any strategic, administrative or commercial assistance.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Roodt-sur-Syre. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.00) represented by 100 (one hundred) shares having a par value of 125 euros (EUR one hundred and twenty-five euros) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders or of the sole shareholder will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers composed of two or several managers, who need not be shareholders.

The sole manager or the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed and dismissed ad nutum by the shareholders.

In dealing with third parties, the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. If managed by a board of managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two managers, with power of reciprocal delegation. However, the Company will be validly bound by the sole signature of each manager for the acts relating to its daily management.

The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

When the board is composed at least of three managers, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that, at any meeting of the board of managers, the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, or by facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last working day of June at 2.00 p.m. and for the first time in the year 2013.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Declaration

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

Transitory disposition

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2013.

Subscription and liberation

The 100 (one hundred) shares have been subscribed by the sole shareholder, M. Alejandro GAMERO, prenamed, represented as stated above, and all these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred (12,500.00-EUR) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who states it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred euros (EUR 1.100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, represented as stated above, and representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. Is appointed as Sole Manager of the Company for an unlimited period of time:

M. Alejandro GAMERO, prenamed, born on September 8th, 1963 at El Salvador, residing at 24 Op der Haard, L-6917 Roodt-Sur-Syre.

2. The registered office is established at 24 Op der Haard, L-6917 Roodt- Sur-Syre.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de:

Monsieur Alejandro GAMERO, Ingénieur en électricité, né le 8 septembre 1963 à El Salvador, demeurant à 24 Op der Haard, L-6917 Roodt-Sur-Syre, en vertu d'une procuration sous seing-privé en date du 8 octobre 2013,

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et par le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «AG LUX SOLUTIONS S.à r.l.» (La Société).

Art. 2. Objet social. La société a pour objet de fournir des prestations de management et de consultance technique

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Roodt-sur-Syre.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125 euros (cent vingt-cinq EUR) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul ayant-droit pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par les associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés sinon de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par les associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique. Si la gestion est confiée à un conseil de gérance, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants, avec pouvoir de délégation réciproque. Cependant, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant, pour les actes relatifs à sa gestion journalière.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance est composé d'au moins trois membres, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix du président sera prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour ouvrable de Juin à quatorze heures, et pour la première fois en 2013.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les 100 (cent) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur Alejandro GAMERO, prénommé, représenté comme ci-avant, et toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (1.100 EUR).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

M. Alejandro GAMERO, prénommé, né le 8 septembre 1963 à El Salvador, demeurant à 24 Op der Haard, L-6917 Roodt-sur-Syre.

2. Le siège social de la société est établi au 24 Op der Haard, L-6917 Roodt-sur-Syre.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46874. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160555/325.

(130197509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

FREIF Wind Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.025.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of FREIF Wind Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred ten euro (EUR 12,510.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.025 (the Company). The Company has been incorporated on October 10, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on December 5, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2972. The articles of association of the Company have been amended on September 19, 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published on November 13, 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2752.

THERE APPEARED:

FREIF Wind Holdings Ltd., an exempted company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, Walker House, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered under number 263885 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that twelve thousand five hundred ten (12,510) shares divided into:

- one thousand two hundred and fifty one (1,251) ordinary shares,
- one thousand two hundred and fifty one (1,251) class A shares,
- one thousand two hundred and fifty one (1,251) class B shares,
- one thousand two hundred and fifty one (1,251) class C shares,
- one thousand two hundred and fifty one (1,251) class D shares,
- one thousand two hundred and fifty one (1,251) class E shares,
- one thousand two hundred and fifty one (1,251) class F shares,
- one thousand two hundred and fifty one (1,251) class G shares,
- one thousand two hundred and fifty one (1,251) class H shares, and
- one thousand two hundred and fifty one (1,251) class I shares,

in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may consider the items of the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand four hundred ninety-nine euro (EUR 112,499.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred ten Euro (EUR 12,510.-) to one hundred twenty-five thousand and nine euro (EUR 125,009.-), by way of the issue of eleven thousand two hundred forty-nine (11,249) ordinary shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class A shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class B shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class C shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class D shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class E shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class F shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class G shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class H shares and eleven thousand two hundred fifty (11,250) class I shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. here above.

3. Decrease of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,501.-) in order to bring it from its current amount of one hundred twenty five thousand and nine euro (EUR 125,009.-) to the amount of one hundred twelve thousand five hundred and eight euro (EUR 112,508.-) by way of the redemption and subsequent cancellation of twelve thousand five hundred one (12,501) class I shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Redeemed Shares) at a price of two million ninety-two thousand five hundred Euro (EUR 2,092,500.-) (the Redemption Price) to be paid in kind by the Company to the owner of the Redeemed Shares.

4. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes.

5. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the issued shares and the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand four hundred ninety euro (EUR 112,499.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred ten Euro (EUR 12,510.-) to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,009.-), by way of the issue of eleven thousand two hundred fifty (11,249) ordinary shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class A shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class B shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class C shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class D shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class E shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class F shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class G shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class H shares and eleven thousand two

hundred fifty (11,250) class I shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares

The Shareholder resolves to accept and record the following subscription for, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription

Thereupon, the Sole Shareholder represented as stated here above declares to subscribe for:

- eleven thousand two hundred forty-nine (11,249) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
- eleven thousand two hundred fifty (11,250) class A shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
- eleven thousand two hundred fifty (11,250) class B shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
- eleven thousand two hundred fifty (11,250) class C shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each; and
- eleven thousand two hundred fifty (11,250) class D shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
- eleven thousand two hundred fifty (11,250) class E shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
- eleven thousand two hundred fifty (11,250) class F shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
- eleven thousand two hundred fifty (11,250) class G shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each; and
- eleven thousand two hundred fifty (11,250) class H shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each; and
- eleven thousand two hundred fifty (11,250) class I shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

and to fully pay them up by the conversion of the share premium amount of one hundred twelve thousand four hundred ninety-nine euro (EUR 112,499.-) available in the Company's share premium account, as evidenced by the interim accounts of the Company dated August 13, 2013 and signed for approval by the management of the Company, into share capital of the Company.

Such copy of the interim accounts of the Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) in order to bring it from its current amount of one hundred twenty five-thousand and nine euro (EUR 125,009.-) to the amount of one hundred twelve thousand five hundred and eight euro (EUR 112,508.-) by way of the repurchase and subsequent cancellation of the Redeemed Shares at the Redemption Price to be paid in kind by the Company to the Sole Shareholder as owner of the Redeemed Shares.

The Sole Shareholder acknowledges that the repurchase is in accordance with the Articles which state that a share repurchase is permitted provided that:

- (i) the repurchase is performed in reverse alphabetical order;
- (ii) a class of shares is always repurchased in full;
- (iii) the net assets of the Company, as evidenced in interim accounts of the Company prepared by the board of managers, are not, or following the repurchase will not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles;
- (iv) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; and
- (v) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company.

As a consequence of the share capital decrease, the Sole Shareholder will no longer hold any class I shares in the share capital of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital of the Company is set at one hundred twelve thousand five hundred and eight euro (EUR 112,508.-), represented by:

- twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (in case of plurality, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share),
- twelve thousand five hundred and one (12,501) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
- twelve thousand five hundred and one (12,501) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),

- twelve thousand five hundred and one (12,501) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
 - twelve thousand five hundred and one (12,501) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
 - twelve thousand five hundred and one (12,501) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
 - twelve thousand five hundred and one (12,501) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
 - twelve thousand five hundred and one (12,501) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share), and
 - twelve thousand five hundred and one (12,501) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share),
- in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares and of the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le trentième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, soussigné, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FREIF Wind Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents dix euros (EUR 12.510,-), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.025 (la Société). La Société a été constituée le 10 octobre 2011 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 5 décembre 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association sous le numéro 2972. Les statuts de la Société ont été amendés le 19 septembre 2012 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 13 novembre 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association sous le numéro 2752.

A COMPARU:

FREIF Wind Holdings Ltd., une société à responsabilité limitée exemptée (exempted limited company) constituée selon les lois des Îles Caimans, dont le siège social se situe au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les Îles Caimans, immatriculée sous le numéro 263885 (l'Associé Unique),

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La dite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, la procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte:

I. Que douze mille cinq cent dix (12.510) parts sociales représentées par:

- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales ordinaires,
- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe A,
- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe B,
- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe C,

- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe D,
- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe E,
- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe F,
- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe G,
- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe H, et
- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe I,

sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital de la Société, sont dûment représentées lors de cette Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut considérer les sujets de l'ordre du jour, ci-après reproduit;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est formulé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 112.499,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents dix euros (EUR 12.510,-) à cent vingt-cinq mille neuf euros (EUR 125.009,-), par l'émission de onze mille deux cent quarante-neuf (11.249) parts sociales ordinaires, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe B, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe C, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe D, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe E, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe F, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe G, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe H et onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe I, de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et portant les mêmes droit et obligations que les parts sociales existantes.

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital spécifié au point 1. ci-dessus.

3. Diminution du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent vingt-cinq mille neuf euros (EUR 125.009,-) à un montant de cent douze mille cinq cent huit euros (EUR 112.508,-), par le rachat et l'annulation subséquente de douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Rachetées) à un prix de deux millions quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (EUR 2.092.500) (le Prix de Rachat) devant être payé en nature par la Société au détenteur des Parts Rachetées.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) dans l'objectif de refléter les changements ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société dans l'objectif de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises et des parts sociales annulées dans le registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 112.499,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents dix euros (EUR 12.510,-) à cent vingt-cinq mille neuf euros (EUR 125.009,-), par l'émission de onze mille deux cent quarante-neuf (11.249) parts sociales ordinaires, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe B, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe C, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe D, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe E, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe F, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe G, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe H et onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe I, de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et portant les mêmes droit et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire aux:

- onze mille deux cent quarante-neuf (11.249) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

- onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune; et
- onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

et les libère intégralement par la conversion de la prime d'émission de la Société d'un montant de cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 112.499,-) disponible dans le compte de prime d'émission de la Société, tel que démontré par les comptes intérimaires de la Société datés du 13 août 2013 et signés pour approbation par les gérants de la Sociétés, en capital social de la Société.

Ladite copie des comptes intérimaires de la Société, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social d'un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent vingt-cinq mille neuf euros (EUR 125.009,-) à un montant de cent douze mille cinq cent huit euros (EUR 112.508,-), par le rachat et l'annulation subséquente des Parts Rachetées au Prix de Rachat devant être payé en nature par la Société à l'Associé Unique en tant que détenteur des Parts Rachetées.

L'associé Unique prend note que le rachat est en conformité avec les Statuts qui dispose que un rachat de part est permis sous réserve que:

- (i) le rachat est effectué par ordre alphabétique inversé;
- (ii) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement;
- (iii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intérimaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts;
- (iv) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tout profit profité et toute somme à allouer à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts; et
- (v) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société.

En conséquence de la diminution de capital social, l'Associé Unique ne détiendra plus de parts sociales de classe I dans le capital social de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolution ci-dessus l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts qui devra se lire comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent douze mille cinq cent huit euros (EUR 112.508,-), représenté par:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, les Parts Sociales Ordinaires et seule, la Part Sociale Ordinaire),
- douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, la Part Sociale de Classe A),
- douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, la Part Sociale de Classe B),
- douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, la Part Sociale de Classe C),
- douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, la Part Sociale de Classe D),
- douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, la Part Sociale de Classe E),
- douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, la Part Sociale de Classe F),

- douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, la Part Sociale de Classe G), et
 - douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement, la Part Sociale de Classe H),
- sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société dans l'objectif de refléter les changements mentionnés ci-dessus avec pouvoir et autorité tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est terminée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de l'Associé Unique, que le présent acte est rédigé en Anglais et en Français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture à haute voix faite par le notaire, celui-ci signe le présent acte avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12890. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161385/319.

(130197923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

TSEC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 181.692.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of November.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two million one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 2.125.000,00), with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130284, acting in its own name on behalf of Tishman Speyer European Core Fund A, a sub-fund of Tishman Speyer European Core Fund FCP-SIF, a specialized investment fund, organized as a mutual investment fund (fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé) with multiple sub-funds, and subject to the Luxembourg act dated 13 February 2007 on specialised investment funds as amended, duly listed by the Commission de Surveillance du Secteur Financier,

here represented by Ms. Morgane Mathieu, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 4, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "TSEC Luxco S.à r.l.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real property and other assets necessary for the management of such real property (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real property and other assets necessary for the management of such real property through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control and the development of such participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

In case of plurality of managers, a manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager; and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l. acting in its own name and on behalf of Tishman Speyer European Core Fund A, prenamed	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Ms. Joséphine Andonissamy, Company Director, born on February 27, 1973 in Pondichery, India, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Pascal Brayeur, Director, born on December 10, 1979 in Liège, Belgium, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Mr. Gysbert Van Reenen Muller, Associate Director - Fund Accounting, born on July 28, 1981 in Vredendal, South Africa, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Joao Antonio Carocha Rolo, Fund Controller, born on May 26, 1975 in Cascais, Portugal, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on September 4, 1957 in Boston, Massachusetts, United States of America, with professional address at 61 Aldwych, WC2B 4AE, London, United Kingdom;
- Mr. Florian Reiff, Managing Director, born on October 27, 1970 in Stuttgart, Germany, with professional address at Taunustor 2 (Japan-Center), Frankfurt am Main, D-60311, Germany;
- Mr. Michael B. Benner, Senior Manager, born on May 11, 1955 in Maryland, United States of America, with professional address at 45, Rockefeller Plaza, NY-10111, New York, United States of America.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130284, agissant en son propre nom pour le compte de Tishman Speyer European Core Fund A, un sous-fonds de Tishman Speyer European Core Fund FCP-SIF, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé et soumis à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés et au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier,

ici représentée par Mademoiselle Morgane Mathieu, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 4 novembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TSEC Luxco S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

En cas de pluralité de gérants, un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En cas de pluralité de gérants, un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions

collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l., agissant en son propre nom pour le compte de Tishman Speyer European Core Fund A, prénommée	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Mme Joséphine Andonissamy, Company Director, née le 27 février 1973 à Pondichéry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- M. Pascal Brayeur, Director, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Gysbert Van Reenen Muller, Associate Director - Fund Accounting, né le 18 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Joao Antonio Carocha Rolo, Fund Controller, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- M. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, Londres WC2B 4AE, Royaume-Uni;

- M. Florian Reiff, Managing Director, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japon-Centre), Frankfurt am Main, D-60311, Allemagne;

- M. Michael B. Benner, Senior Manager, né le 11 mai 1955 dans l'Etat du Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 45, Rockefeller Plaza, NY-10111, New York, Etats-Unis d'Amérique.

2. L'adresse du siège social est fixée au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Mathieu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14569.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013161716/371.

(130197918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Martel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 32.781.

L'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2012 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale fait remarquer que l'administrateur en fonction, Monsieur Robert WIGET, est président du conseil d'administration, et non pas vice-président comme indiqué erronément au RCSL.

Deuxième résolution

L'assemblée générale révoque le commissaire aux comptes en fonction et décide de nommer en remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme «BDO Audit», établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 147570.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013168392/21.

(130204820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

GMS Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 150.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013167956/11.

(130203482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.
